



## **Intelligence Economique**

### **Une vingtaine d'établissements vont expérimenter les préconisations d'un « guide de l'intelligence économique pour la recherche »**

*Dépêche AEF 164013 du 15-03-2012*

La DI2E (délégation interministérielle à l'intelligence économique) publie un « Guide de l'Intelligence économique pour la recherche » (cf Info ED 132), mercredi 14 mars 2012, dont les préconisations vont être expérimentées pendant 18 mois par 23 organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur. « Parce que la recherche joue un rôle crucial dans l'économie nationale, elle a toute sa place naturelle dans le dispositif national d'intelligence économique », souligne Olivier Buquen, délégué interministériel à l'intelligence économique, lors d'un colloque organisé au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à l'occasion de la parution du guide. « Mais l'intelligence économique ne fonctionnera dans le monde de la recherche que si tous les chercheurs et agents se sentent concernés, au-delà des chartes que les gouvernances des organismes sont invitées à élaborer », précise-t-il.

De son côté, Roger Genet, directeur général pour la recherche et l'innovation, rappelle qu'il s'agit de « faire émerger de nouveaux comportements pour protéger les inventions françaises, sans pour autant céder au repli sur soi » : « Il ne faut pas être naïfs dans nos partenariats, car il est de notre responsabilité collective que les investissements massifs consentis dans la recherche et l'innovation débouchent sur des bénéfices économiques et sociétaux. » Il interprète le guide comme un recueil de « politiques de bon sens et de bonnes pratiques à adopter par tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ».

#### **Cinq fiches thématiques**

Le guide présente cinq fiches thématiques, consacrées à la « veille stratégique », à la « gestion du patrimoine immatériel », à la « politique de sécurité des systèmes d'information », au « développement de l'interface entre la recherche et le monde socio-économique » et, enfin, à la « politique internationale ». Pour Olivier Buquen, « l'originalité et la valeur ajoutée du guide sont qu'il fournit une vision d'ensemble de ce qu'est une politique d'intelligence économique structurée et cohérente ».

« Le guide s'adresse aux établissements de recherche publique dans leur ensemble (universités, écoles, organismes de recherche et fondations), en tenant compte de ce qui fait leur spécificité et en abordant des problématiques qui concernent chacun d'entre eux », précise sa présentation. Il vise aussi à « aider la gouvernance de ces établissements à définir une charte de l'IE (intelligence économique) dans leur structure ».

#### **Marges de progrès**

Contrairement au CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives), dont l'administrateur général Bernard Bigot rappelle que « de par son acte de naissance, l'organisme a la culture du secret et que tout chercheur recruté doit en respecter les règles », d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche reconnaissent avoir des « marges de progrès » à faire en matière d'intelligence économique. Éric Maurincomme, directeur de l'Insa de Lyon, admet ainsi que « les enseignants-chercheurs sont plus ou moins sensibles à ces questions ». Un audit est actuellement en cours pour dresser un état de leur sensibilisation et de leurs pratiques. Il souligne aussi que selon lui, l'intelligence économique doit s'intéresser à la formation : « Nos savoir-faire en matière de formation des ingénieurs et des docteurs doivent être protégés. »

De son côté, Christian Teyssandier, chargé de mission à l'intelligence économique auprès du directeur général délégué à la science du CNRS, convient que « la culture de départ y est a priori très éloignée de l'intelligence économique, mais que celle-ci gagne de plus en plus les préoccupations des nouveaux directeurs d'unité ». Il estime, parmi les pistes à suivre, qu'« il faudrait instaurer une formation initiale des chercheurs et cadres au CNRS, qui prenne notamment en considération les questions de

sécurité ». Il cite en particulier l'exemple des activités de conseil menées par des chercheurs, y compris auprès d'entreprises étrangères, qui peuvent entraîner une « perte d'information ».

## Un référentiel pour la Formation

Patrick Hetzel, directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, plaide quant à lui pour « que tous les étudiants aient une sensibilisation à l'intelligence économique », en rappelant que « les organisations étudiantes elles-mêmes le demandent depuis 2006 ». Un « référentiel intelligence économique et nouveaux risques du XXI<sup>ème</sup> siècle » (Cf Info ED 104 et 105) a été élaboré par un groupe de travail comportant des représentants de l'État, des universités, des écoles et du Medef (Mouvement des entreprises de France), dans la perspective de « mettre en place une formation permettant la sensibilisation et la formation de tous les étudiants (...) aux enjeux d'intelligence économique et de sécurité globale », précise la présentation du document. « Une expérience est en cours depuis la rentrée 2011 », ajoute Patrick Hetzel, indiquant que « 34 formations universitaires et 17 écoles publiques ou privées se sont engagées dans l'aventure ». L'objectif que se fixe le ministère est de « déployer le référentiel dans tous les établissements d'enseignement supérieur d'ici à 2013 ».

## Un « projet de loi » pour renforcer la protection de l'information stratégique

*Dépêche AEF 155781 du 28-09-2012*

Un « projet de loi » visant à renforcer la protection de l'information stratégique des entreprises et des établissements de recherche « va être validé en conseil des ministres », indique Olivier Buquen, délégué interministériel à l'intelligence économique, lors d'un point presse à l'occasion d'un déplacement à Marseille, mercredi 28 septembre 2011. Ce projet, « déjà passé devant le conseil d'État », comporte « deux volets » qui instaurent d'une part « un estampillage 'confidentiel entreprise' des informations clés », d'autre part « un nouveau délit pénal dit d'atteinte au secret d'affaires », précise Olivier Buquen qui a « bon espoir de le voir examiné par le Parlement dans les prochains mois ».

L'objectif visé est de « créer un cadre juridique simple qui permettra de diminuer le risque de divulgation des informations clés », explique le délégué interministériel. « Nous encourageons le chef d'entreprise à s'organiser pour protéger ses informations clés, telles qu'un fichier client ou un plan stratégique, en les estampillant 'confidentiel entreprise' et en mettant en place pour chacune d'elles les mesures de protection nécessaires. Par exemple, mettre les documents ainsi estampillés dans un coffre, crypter les fichiers informatiques, définir une liste de personnes ayant accès à ces informations... ».

Dans son deuxième volet, le projet « instaure un nouveau délit pénal : l'atteinte au secret d'affaires, pour toute personne qui commet ou est bénéficiaire d'une divulgation d'informations clés », poursuit Olivier Buquen.

## Un outil pour évaluer la protection d'un site industriel ou de recherche

Ce dispositif sera « complété par un outil pratique qui sera prêt à la fin de l'année », ajoute-t-il. Diffusé « gratuitement, de façon numérique », il permettra d'« évaluer le degré de protection de son entreprise ou de son centre de recherche face aux dangers » qui menacent son patrimoine économique, scientifique et technique, et « d'avoir une bonne visibilité de ses vulnérabilités pour mettre en place les mesures nécessaires ».

Selon Olivier Buquen, « 80 % des risques peuvent être réduits à néant en adoptant les bons comportements ». « Il ne s'agit donc pas de faire des investissements colossaux ni de mettre en place des procédures invraisemblables ». Il insiste sur la nécessité de « sensibiliser » et « former », notamment dans « les secteurs économiques les plus visés ». « Sur ces secteurs, nous menons une politique de sensibilisation des dirigeants », essentiellement « des séances de formation sur le comportement à adopter, comme définir un parcours précis et contrôlé lorsqu'on reçoit la visite d'une délégation, nommer un maître de stage précis et lire le mémoire de stage quand on prend un stagiaire, éviter qu'un commercial ne se déplace avec cinq ans de travail dans son PC ».

« 70 000 personnes » ont ainsi été sensibilisées « l'année dernière. C'est bien, mais on peut encore faire mieux », estime le délégué interministériel à l'intelligence économique. À cet effet, un programme de formation de formateurs est mis en place au sein de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice. « J'espère que d'autres établissements pourront dispenser ce programme en région, comme l'IEP d'Aix-en-Provence », ajoute-t-il.